Nom commercial : Armaflex Cleaner

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 20.08.2020 **Version remplacée:** 2.3.0, établi le: 11.04.2019 **Région:** CH

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

Armaflex Cleaner

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange
destiné au nettoyage des surfaces/substrats avnt d'appliquer la colle Armaflex et au nettoyage des outils (sauf Armaflex SF990 et Armaflex Ultima SF990)
Destiné exclusivement à l'usage industriel et professionnel.

Utilisations contre-indiquées
Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse
Armacell Switzerland AG
Industriestrasse 17
6252 Dagmersellen

N° de téléphone +41 (0) 62-74731-11
e-mail info.ch@armacell.com

Service émetteur / téléphone
Dr. Heribert Quante, Tel.: +49 (0) 251 - 7603-227

Informations relatives à la fiche de données de sécurité
heribert.quante@armacell.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

145; de l'étranger: +41 44 251 51 51(Centre Suisse d´Information Toxicologique)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Aquatic Chronic 3; H412
Eye Irrit. 2; H319
Flam. Liq. 2; H225
STOT SE 3; H336

Informations relatives à la classification
Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :
Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2
Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger


SGH02


SGH07

Mention d'avertissement
Danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:
acétate d'éthyle

Mentions de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de danger (UE)

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P391	Recueillir le produit répandu.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément à la réglementation locale et nationale.

2.3 Autres dangers

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

Evaluation PBT
Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.

Evaluation vPvB
Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	**acétate d'éthyle**			
	141-78-6 205-500-4 607-022-00-5 01-2119475103-46	EUH066 Eye Irrit. 2; H319 Flam. Liq. 2; H225 STOT SE 3; H336	>= 70,00 - < 90,00	% en poids
2	**butanone-**			
	78-93-3 201-159-0 606-002-00-3 01-2119457290-43	Eye Irrit. 2; H319 Flam. Liq. 2; H225 STOT SE 3; H336	>= 10,00 - < 25,00	% en poids
3	**Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane**			
	64742-49-0 926-605-8 - 01-2119486291-36	Aquatic Chronic 2; H411 Asp. Tox. 1; H304 Flam. Liq. 2; H225 STOT SE 3; H336 EUH066	>= 5,00 - < 10,00	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales
En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau.

Après inhalation
En cas d'inhalation, faire respirer de l'air frais et demander l'avis d'un médecin.

Après contact cutané
En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact oculaire
Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Traitement chez un ophtalmologiste.

Après ingestion
Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes
Irritant pour les yeux, les organes respiratoires et la peau. problèmes de respiration; Toux; Engourdissement; Vertiges; Céphalées; Nausées; rubéfaction cutanée (rougissement de la peau); formation de vésicules

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié
Eau pulvérisée; Dioxyde de carbone; Produit d'extinction à sec; Mousse

Agent d'extinction non approprié
Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Monoxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO2); Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, et peuvent donc se déplacer au niveau du sol en direction de la source d'inflammation. Les vapeurs peuvent parcourir une distance considérable vers une source d'ignition et provoquer un retour de flamme.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes
Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Tenir à l'écart de toute source d'incendie. Ne pas inhaler les vapeurs. Veiller à assurer une aération suffisante. Utiliser un vêtement de protection individuel. Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements.

Pour les secouristes
Équipement de protection individuelle - voir la rubrique 8

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. En cas de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté
Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

Mesures générales de protection et d'hygiène
Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ne pas inhaler les vapeurs. Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils pouvant provoquer des étincelles.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage
Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs
Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Toujours conserver le produit dans des recipients d'un matériau identique à celui d'origine.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits
substances à éviter, cfr. rubrique 10

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS		N° CE	
1	**acétate d'éthyle**	**141-78-6**		**205-500-4**	
	2017/164/EU				
	Ethyl acetate				
	VLE (courte durée)	1468	mg/m³	400	ppm
	VLE (8h)	734	mg/m³	200	ppm
	MAK (SUVA)				
	Ethylacetat / Acétate d'éthyle				
	VLE (courte durée)	1460	mg/m³	400	ml/m³
	VLE (8h)	730	mg/m³	200	ml/m³
	Remarque/s	SSC			
2	**butanone-**	**78-93-3**		**201-159-0**	
	2000/39/EC				
	Butanone				
	VLE (courte durée)	900	mg/m³	300	ppm
	VLE (8h)	600	mg/m³	200	ppm
	MAK (SUVA)				
	2-Butanon / 2-Butanone				
	VLE (courte durée)	590	mg/m³	200	ml/m³
	VLE (8h)	590	mg/m³	200	ml/m³
	Remarque/s	H SSC B			
3	**n-hexane**	**110-54-3**		**203-777-6**	
	2006/15/EC				
	n-Hexane				
	VLE (8h)	72	mg/m³	20	ppm
	MAK (SUVA)				
	n-Hexan / n-Hexane				
	VLE (courte durée)	1440	mg/m³	400	ml/m³
	VLE (8h)	180	mg/m³	50	ml/m³
	Remarque/s	H R2F SSC B			
4	**cyclohexane**	**110-82-7**		**203-806-2**	
	MAK (SUVA)				
	Cyclohexan / Cyclohexane				
	VLE (courte durée)	2800	mg/m³	800	ml/m³
	VLE (8h)	700	mg/m³	200	ml/m³
	Remarque/s	B			
	2006/15/EC				
	Cyclohexane				
	VLE (8h)	700	mg/m³	200	ppm

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	**durée d'action**	**effet**	**Valeur**	
1	**acétate d'éthyle**			**141-78-6 205-500-4**	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	63	mg/kg/jour
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	1468	mg/m³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	734	mg/m³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	1468	mg/m³
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	734	mg/m³
2	**butanone-**			**78-93-3 201-159-0**	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	1161	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	600,00	mg/m³
3	**Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane**			**64742-49-0 926-605-8**	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	13964	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	5306	mg/m³

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE
	Voie d'exposition	**durée d'action**	**effet**	**Valeur**

1	**acétate d'éthyle**			**141-78-6** **205-500-4**	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	4,5	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	37	mg/kg/jour
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	734	mg/m³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	367	mg/m³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	734	mg/m³
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	367	mg/m³
2	**butanone-**			**78-93-3** **201-159-0**	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	31	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	412	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	106	mg/m³
3	**Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane**			**64742-49-0** **926-605-8**	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	1301	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	1377	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	1131	mg/m³

valeurs PNEC

N°	**Dénomination de la substance**		**N° CAS / CE**	
	compartiment écologique	**Type**	**Valeur**	
1	**acétate d'éthyle**		**141-78-6** **205-500-4**	
	Eau	eau douce	0,24	mg/L
	Eau	eau marine	0,024	mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	1,65	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	1,15	mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	0,115	mg/kg poids sec
	sol	-	0,148	mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	650	mg/L
	empoisonnement secondaire	-	200	mg/kg
2	**butanone-**		**78-93-3** **201-159-0**	
	Eau	eau douce	55,8	mg/L
	Eau	eau marine	55,8	mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	55,8	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	284,74	mg/kg
	concerne : poids sec			
	Eau	eau marine sédiment	284,7	mg/kg
	concerne : poids sec			
	sol	-	22,5	mg/kg
	concerne : poids sec			
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	709	mg/L
	empoisonnement secondaire	-	1000	mg/kg
	concerne : alimentaires			

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés
Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire
En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Le port du masque respiratoire est obligatoire lors d'une aération insuffisante et lors du traitement par pulvérisation. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.
Filte respirateur A-P2

Protection des yeux / du visage
Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

Protection des mains
En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.
Matériau approprié néoprène
Matériau approprié caoutchouc nitrile

Epaisseur du matériel	>	0,7	mm
Temps de passage	>	60	min

Divers
Vêtements de travail résistants aux produits chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat/Couleur
liquide
incolore

Odeur
de solvant

Seuil olfactif
Donnée non disponible.

pH
Donnée non disponible.

Point d'ébullition / intervalle d'ébullition			
Valeur	env.	70	°C

Point de fusion / intervalle de fusion
Donnée non disponible.

Point de décomposition / intervalle de décomposition
Donnée non disponible.

Point d'éclair			
Valeur	env.	-20	°C
Méthode	Cleveland closed cup		

Température d'auto-inflammabilité			
Valeur		274	°C

Propriétés comburantes
Donnée non disponible.

Propriétés explosives
Donnée non disponible.

Inflammabilité (solide, gaz)
Donnée non disponible.

Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité;			
Valeur		1	% en vol

Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité			
Valeur		13	% en vol

Pression de vapeur			
Valeur	<	1100	hPa
Température de référence		50	°C

Densité de vapeur
Donnée non disponible.

Taux d'évaporation
Donnée non disponible.

Densité relative
Donnée non disponible.

Densité			
Valeur	env.	0,9	g/cm³
Température de référence		20	°C

Solubilité dans l'eau
Donnée non disponible.

Solubilité(s)
Donnée non disponible.

Coefficient de partage: n-octanol/eau

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4

log Pow		6,8	
Température de référence		25	°C
Source	ECHA		

2	butanone-	78-93-3	201-159-0
log Pow		0,3	
Température de référence		40	°C
Méthode	OCDE 117		
Source	ECHA		

Viscosité			
Valeur	<	21	mm²/s
Température de référence		40	°C

9.2 Autres informations

Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité
Pas de réactions dangereuses si utilisé conformément au mode d'emploi.

10.2 Stabilité chimique
La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Néant, à l'utilisation appropriée.

10.4 Conditions à éviter
Ne sont pas connues.

10.5 Matières incompatibles
agents d'oxydation forts

10.6 Produits de décomposition dangereux
Néant, à l'utilisation appropriée

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë				
N°	Dénomination de la substance	N° CAS		N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6		205-500-4
DL50		>	5600	mg/kg de poids corporel
Espèces		rat		
Source		ECHA		
2	butanone-	78-93-3		201-159-0
DL50			2054	mg/kg de poids corporel
Espèces		rat		
Méthode		OCDE 423		
Source		ECHA / Read across		

Toxicité dermale aiguë				
N°	Dénomination de la substance	N° CAS		N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6		205-500-4
DL50		>	20000	mg/kg de poids corporel
Espèces		lapin		
Source		ECHA		

Toxicité aiguë par inhalation
Donnée non disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		

Source	ECHA
Évaluation	irritant faible
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

2	**butanone-**	**78-93-3**	**201-159-0**
Durée d'exposition		4	h
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA / Read across		
Évaluation	Non irritant		

3	**Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane**	**64742-49-0**	**926-605-8**
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**acétate d'éthyle**	**141-78-6**	**205-500-4**
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant faible		
2	**butanone-**	**78-93-3**	**201-159-0**
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant		

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**acétate d'éthyle**	**141-78-6**	**205-500-4**
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	cobaye		
Méthode	OCDE 406		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		
2	**butanone-**	**78-93-3**	**201-159-0**
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	cobaye		
Méthode	OCDE 406		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		

Mutagénicité sur les cellules germinales

N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**butanone-**	**78-93-3**	**201-159-0**
Type d'examen	étude de mutation génique in vitro sur des bactéries		
Espèces	Salmonella typhimurium		
Méthode	OECD 471		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Type d'examen	In vitro Mammalian Chromosomal Aberration Test		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 473		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Type d'examen	In vitro mammalian cell gene mutation test		
Espèces	Lymphzellen (souris)		
Méthode	OECD 476		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Type d'examen	In vivo mammalian somatic cell study: cytogenicity / erythrocyte micronucleus		
Espèces	souris		
Méthode	OECD 474		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

2	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	64742-49-0	926-605-8
Source	ECHA / Read across		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité pour la reproduction			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	butanone-	78-93-3	201-159-0
Voie d'exposition	par inhalation		
Type d'examen	Étude de toxicité pour le développement prénatal		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 414		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	64742-49-0	926-605-8
Source	ECHA / Read across		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Cancérogénicité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	butanone-	78-93-3	201-159-0
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	64742-49-0	926-605-8
Source	ECHA / Read across		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	butanone-	78-93-3	201-159-0
Voie d'exposition	par inhalation		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 413		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	64742-49-0	926-605-8
Source	ECHA / Read across		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Danger par aspiration
Donnée non disponible.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée
L'inhalation des vapeurs provoque une irritation des voies respiratoi-res et des muqueuses, des douleurs céphalées, de la nausée, des verti-ges et des vomissements.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
CL50		230	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Pimephales promelas		
Source	ECHA		
2	butanone-	78-93-3	201-159-0
CL50		2993	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Pimephales promelas		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		

3	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	64742-49-0		926-605-8
LL50			12	mg/l
Durée d'exposition			96	h
Espèces		Oncorhynchus mykiss		
Méthode		OCDE 203		
Source		ECHA		

Toxicité sur les poissons (chronique)
Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (aigüe)				
N°	Dénomination de la substance	N° CAS		N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6		205-500-4
CE50			1350	mg/l
Durée d'exposition			48	h
Espèces		Daphnia magna		
Source		ECHA		
2	butanone-	78-93-3		201-159-0
CE50			308	mg/l
Durée d'exposition			48	h
Espèces		Daphnia magna		
Méthode		OCDE 202		
Source		ECHA		

Toxicité pour les daphnies (chronique)
Donnée non disponible.

Toxicité pour les algues (aigüe)				
N°	Dénomination de la substance	N° CAS		N° CE
1	butanone-	78-93-3		201-159-0
CE50			2029	mg/l
Durée d'exposition			96	h
Espèces		Pseudokirchneriella subcapitata		
Méthode		OCDE 201		
Source		ECHA		
2	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	64742-49-0		926-605-8
LE50			26	mg/l
Durée d'exposition			72	h
Espèces		Pseudokirchneriella subcapitata		
Méthode		OCDE 201		
Source		ECHA		

Toxicité pour les algues (chronique)
Donnée non disponible.

Toxicité sur bactéries
Donnée non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité				
N°	Dénomination de la substance	N° CAS		N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6		205-500-4
Source		ECHA		
Évaluation		facilement biodégradable		
2	butanone-	78-93-3		201-159-0
Type		biodégradabilité aérobie		
Valeur			98	%
Durée			28	jour(s)
Méthode		OCDE 301 D		
Source		ECHA		
Évaluation		facilement biodégradable		
3	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	64742-49-0		926-605-8
Type		biodégradabilité aérobie		
Valeur			98	%
Durée			28	jour(s)
Méthode		OCDE 301 F		
Source		ECHA		
Évaluation		facilement dégradable		

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE

1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
log Pow		6,8	
Température de référence		25	°C
Source		ECHA	
2	**butanone-**	**78-93-3**	**201-159-0**
log Pow		0,3	
Température de référence		40	°C
Méthode		OCDE 117	
Source		ECHA	

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Evaluation PBT	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.
Evaluation vPvB	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.7 Autres informations

Autres informations
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement. Ne pas laisser le produit parvenir dans les canalisations ou dans les eaux et ne pas le transporter dans une décharge publique.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales.Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Transport ADR/RID/ADN

Classe	3
Code de classification	F1
Groupe d'emballage	II
N° d'identification de danger	33
Numéro ONU	UN1993
Nom technique	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
Sources de danger	acétate d'éthyle butanone-
Disposition spéciale 640	640D
Code de restriction en tunnels	D/E
Étiquette	3

14.2 Transport IMDG

Classe	3
Groupe d'emballage	II
Numéro ONU	UN1993
Nom et description	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.
Sources de danger	ethyl-acetate butanone
EmS	F-E, S-E
Étiquettes	3

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Classe	3
Groupe d'emballage	II
Numéro ONU	UN1993
Nom et description	Flammable liquid, n.o.s.
Sources de danger	ethyl-acetate butanone
Étiquettes	3

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement
Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Donnée non disponible.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)
D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournissseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation
D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX	
Le produit est soumises à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .	N° 3, 40

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses	
Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger :	P5b

Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)		
Teneur en VOC	<=900	g/l
Teneur en VOC	100	%

Prescriptions nationales

VOC Suisse: VOCV (SR 814.018)		
Valeur VOC	100	%

15.2 Évaluation de la sécurité chimique
Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour un ou plusieurs des substances de ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations
Service établissant la fiche de donnés de sécurité: UMCO GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 187, Tel.: +49(40)555 546 300, Fax: +49(40)555 546 357, e-mail: umco@umco.de.
Ces informations ont été rassemblées sur la base de nos connaissances actuelles. Elles ne garantissent cependant pas les propriétés du produit et ne sauraient engager notre responsabilité en cas de litige.

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:
Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.
Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.
Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.
Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.
Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Modifications / suppléments:
Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.
Prod-ID 636648

Nom commercial : Armaflex Cleaner

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 20.08.2020 **Version remplacée:** 2.3.0, établi le: 11.04.2019 **Région:** CH